

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 04.05.92.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 05.11.93 Bulletin 93/44.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : VIEIRA GOMES José Carlos — FR.

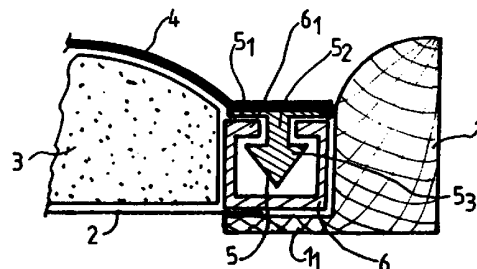
⑦2 Inventeur(s) : VIEIRA GOMES José Carlos.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : Cabinet Herrburger.

⑤4 Procédé pour le garnissage d'articles d'ameublement tels que sièges et lits ainsi que les articles d'ameublement obtenus.

⑤7 Procédé pour le garnissage d'articles d'ameublement tels que des sièges et lits, comportant une armature sur laquelle est tendue la toile de garnissage, procédé caractérisé en ce qu'on fixe sur l'un des éléments, armature (1) ou toile (4), des plots (5) pourvus de saillies latérales d'accrochage (5<sub>3</sub>) et sur l'autre élément des pièces (6) pourvues de logements (6<sub>1</sub>) susceptibles de recevoir et de retenir par encliquetage les saillies des plots.



"Procédé pour le garnissage d'articles d'ameublement tels que sièges et lits ainsi que les articles d'ameublement obtenus".

5 Le procédé de l'invention est caractérisé en ce qu'on fixe sur l'un des éléments, armature ou toile, des plots pourvus de saillies latérales d'accrochage et sur l'autre élément des pièces pourvues de logements susceptibles de recevoir et de retenir par encliquetage les saillies des plots.

10 Suivant une autre caractéristique de l'invention, on réalise la pièce sous la forme d'un profilé à section en forme de C fixé à l'armature dont la fente longitudinale reçoit par encliquetage les saillies latérales de plots fixés à la toile.

15 Suivant une autre caractéristique de l'invention, la pièce est réalisée sous la forme d'un oeillet dont les deux faces forment autour du perçage axial de l'oeillet des rebords internes de réception et de maintien par encliquetage, d'une part des saillies latérales d'un plot, d'autre part des saillies latérales d'un bouton.

20 Le procédé de l'invention est illustré à titre d'exemple non limitatif sur les dessins ci-joints dans lesquels :

25 - la figure 1 est une vue en coupe schématisée

que d'un premier mode de réalisation de l'assemblage de la toile et de l'armature d'un article d'ameublement conforme à l'invention,

5 - la figure 2 est une vue en coupe d'un mode de réalisation modifié de la figure 1,

- la figure 3 est une vue en coupe d'un autre mode de réalisation de l'assemblage.

La présente invention a pour but de permettre la fixation rapide et robuste du garnissage d'un article d'ameublement sur son armature, quel que soit  
10 le type de cet article d'ameublement, siège, lit, panneau de tenture et ce y compris les garnissages intérieurs des véhicules et notamment des sièges et portières de véhicules automobiles. L'invention permet à  
15 cet effet de réaliser préalablement, d'une part la toile, d'autre part l'armature, avec les moyens d'assemblage complémentaires, de façon qu'après mise en place de tous les autres éléments qui constitueront le  
20 garnissage, tels que ressorts, crin, matériaux alvéolaires, draps, galons, etc. il soit possible de fixer rapidement par encliquetage la toile extérieure du garnissage découpée à la forme et aux dimensions correspondantes.

Par toile, on entend un matériau en feuille  
25 ou en plaque quelconque, tel qu'un tissu tissé ou tricoté, une plaque de cuir ou de matière plastique, etc.

Suivant la figure 1, l'article d'ameublement constitué par exemple par le dossier d'un siège, comprend une armature périphérique en bois 1 formant un cadre obturé sur l'une de ses faces par une toile  
30 d'armature 2. Cette toile d'armature est fixée par cloutage sur le rebord interne 1, du cadre d'armature 1. A l'intérieur de ce cadre 1 est disposé l'ensemble des matériaux de garnissage qui comprend, par exemple,  
35 un panneau de matériau alvéolaire 3 recouvert par la

toile de garnissage 4.

Ces matériaux de garnissage sont maintenus à l'intérieur du cadre par l'encliquetage de plots 5, fixés sur la face arrière de la toile 4, à des pièces 5 6 fixées sur le rebord interne 1<sub>1</sub> du cadre 1.

Ces fixations pourront être obtenues de manière quelconque et, notamment, par collage, cloutage, agrafage, etc.

Les plots 5 présentent une embase circulaire 10 5<sub>1</sub> pourvue d'une tige axiale 5<sub>2</sub> se terminant par une extrémité conique formant des saillies latérales d'encliquetage 5<sub>3</sub>.

La pièce 6 constitue un profilé réalisé en coupe à la forme d'un C dont l'ouverture 6<sub>1</sub> forme une 15 fente susceptible de recevoir, par déformation élastique, les saillies latérales 5<sub>3</sub> des plots 5 pour réaliser ainsi l'assemblage des deux pièces par encliquetage.

Les plots 5 ainsi que le profilé 6 seront de 20 préférence réalisés en matière plastique.

Egalement, les plots pourront être soit indépendants, soit réalisés sous la forme d'un profilé présentant un plot se prolongeant sur toute la longueur du profilé.

Suivant l'exemple de réalisation de la figure 2, l'armature composée du cadre 1 et de la toile d'armature 2, reçoit le profilé 6 en forme de C dans lequel viennent s'encliqueter les plots 5 ou un profilé 25 fixé sur la face arrière de la toile de garniture 4.

Dans ce cas, le profilé 6 est fixé au rebord 30 interne 1<sub>1</sub> par cloutage à l'aide de clous passés au travers de la fente longitudinale 6<sub>1</sub> du profilé 6 et la toile 4 présente sur sa face externe des boutons 7 disposés à l'opposé des plots ou du profilé 5.

35

Ces boutons, par exemple dorés, présentent une forme générale sphérique afin de leur donner l'aspect des têtes de clous utilisées habituellement en garnissage. Ces boutons 7 sont de préférence fixés  
5 par collage sur la face externe de la toile 4.

Suivant l'exemple de réalisation de la figure 3, on a reconstitué un garnissage dit "capiton-  
né" comportant des organes de maintien des matériaux  
de garnissage répartis sur la surface de la garniture.

10 Dans ce cas, la toile d'armature 2 fixée, à sa périphérie, à l'encadrement en bois de l'article d'ameublement, reçoit des plots 8 alors que la toile de garniture 4 reçoit des pièces 9 en forme d'oeillets sur lesquelles viennent se fixer des pièces 10 à tête  
15 sphérique.

Le plot 8 est fixé à l'aide d'agrafes 11 sur la toile d'armature 2 et présente une embase circulaire 8<sub>1</sub> pourvue d'une tige axiale creuse 8<sub>2</sub> dont l'ex-  
trémité libre présente des saillies latérales coniques  
20 d'encliquetage 8<sub>3</sub>. La pièce 9 en forme d'oeillet présente des rebords internes circulaires 9<sub>1</sub>, 9<sub>2</sub> sur chacune de ses faces autour du perçage axial 9<sub>3</sub>. Ces rebords sont destinés à recevoir, l'un 9<sub>2</sub> les saillies latérales coniques 8<sub>3</sub> du plot 8, l'autre 9<sub>1</sub> les sail-  
25 lies latérales 10<sub>1</sub> formées sur la face arrière de la pièce 10 de forme générale sphérique.

Cette pièce 10 est prévue dans un but déco-  
ratif afin de donner au garnissage l'aspect habituel  
des garnissages "capitonnés".

30 De préférence, cette pièce 10 est pourvue d'une tige axiale 10<sub>2</sub> venant se loger dans la tige creuse 8<sub>2</sub> du plot 8 afin d'assurer leur positionnement axial.

REVENDEICATIONS

1) Procédé pour le garnissage d'articles d'ameublement tels que des sièges et lits, comportant une armature sur laquelle est tendue la toile de garnissage, procédé caractérisé en ce qu'on fixe sur l'un des éléments, armature (1) ou toile (4), des plots (5, 8) pourvus de saillies latérales d'accrochage (5<sub>3</sub>, 8<sub>3</sub>) et sur l'autre élément des pièces (6, 9) pourvues de logements (6<sub>1</sub>, 9<sub>3</sub>) susceptibles de recevoir et de retenir par encliquetage les saillies des plots.

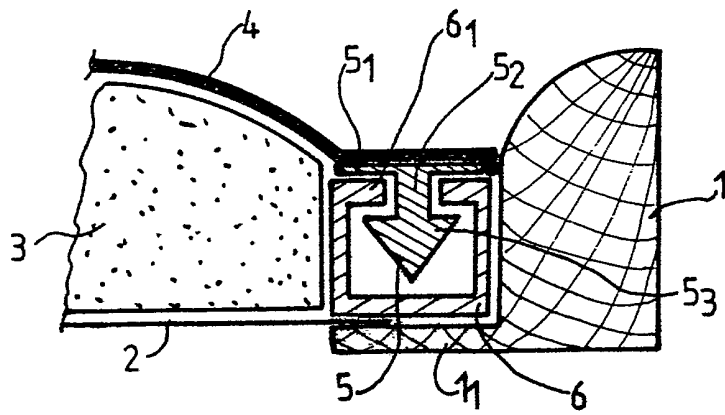
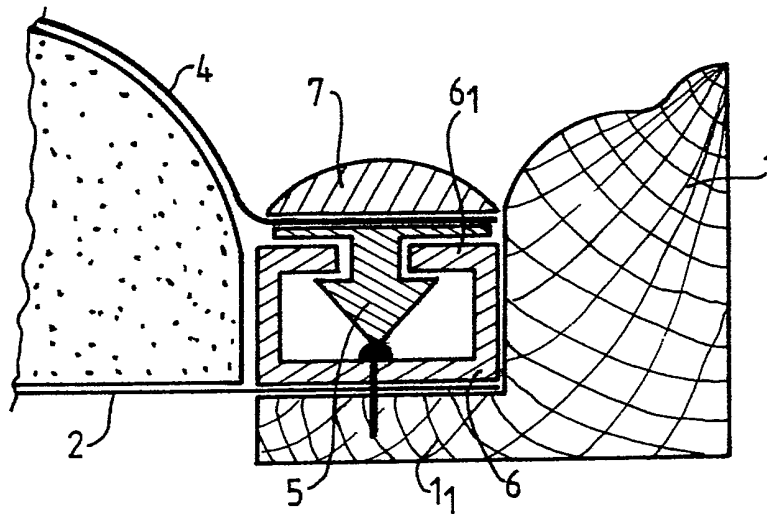
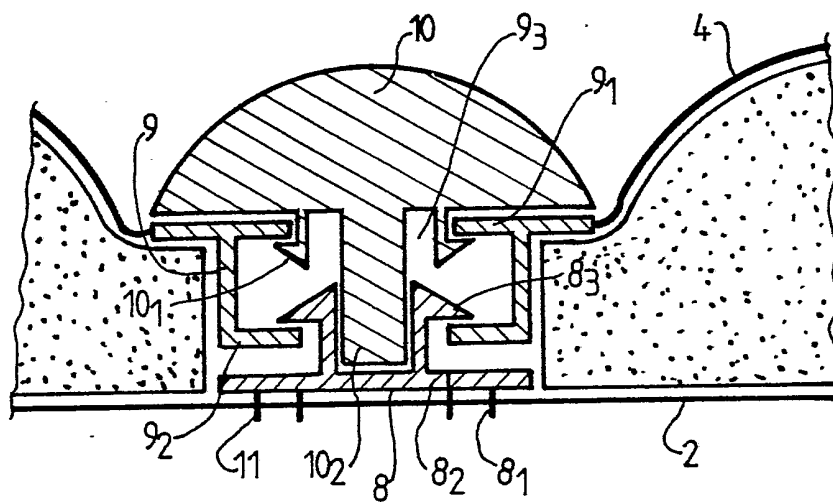
2) Procédé conforme à la revendication 1, caractérisé en ce qu'on réalise la pièce (6) sous la forme d'un profilé à section en forme de C fixé à l'armature dont la fente longitudinale (6<sub>1</sub>) reçoit par encliquetage les saillies latérales de plots (5) fixés à la toile.

3) Procédé conforme à la revendication 1, caractérisé en ce que la pièce (9) est réalisée sous la forme d'un oeillet dont les deux faces forment autour du perçage axial (9<sub>3</sub>) de l'oeillet des rebords internes (9<sub>1</sub>, 9<sub>2</sub>) de réception et de maintien par encliquetage, d'une part des saillies latérales (8<sub>3</sub>) d'un plot (8), d'autre part des saillies latérales (10<sub>1</sub>) d'un bouton (10).

4) Procédé conforme à l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les plots sont réalisés sous la forme d'un profilé.

30

35

FIG. 1FIG. 2FIG. 3

INSTITUT NATIONAL  
de la  
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

**RAPPORT DE RECHERCHE**  
établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FR 9205454  
FA 473653

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	DE-A-3 906 200 (VOLKSWAGEN) * le document en entier * ---	1,2,4
A	GB-A-2 020 175 (KNOLL) * le document en entier * ---	3
A	US-A-1 548 621 (LONDON) * le document en entier * ---	3
A	US-A-3 408 105 (PORTELL) * le document en entier * -----	3
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		A47C
Date d'achèvement de la recherche 11 JANVIER 1993		Examineur VANDEVONDELE J.
<b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b> X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant

1

EPO FORM 1503 03.82 (P0413)